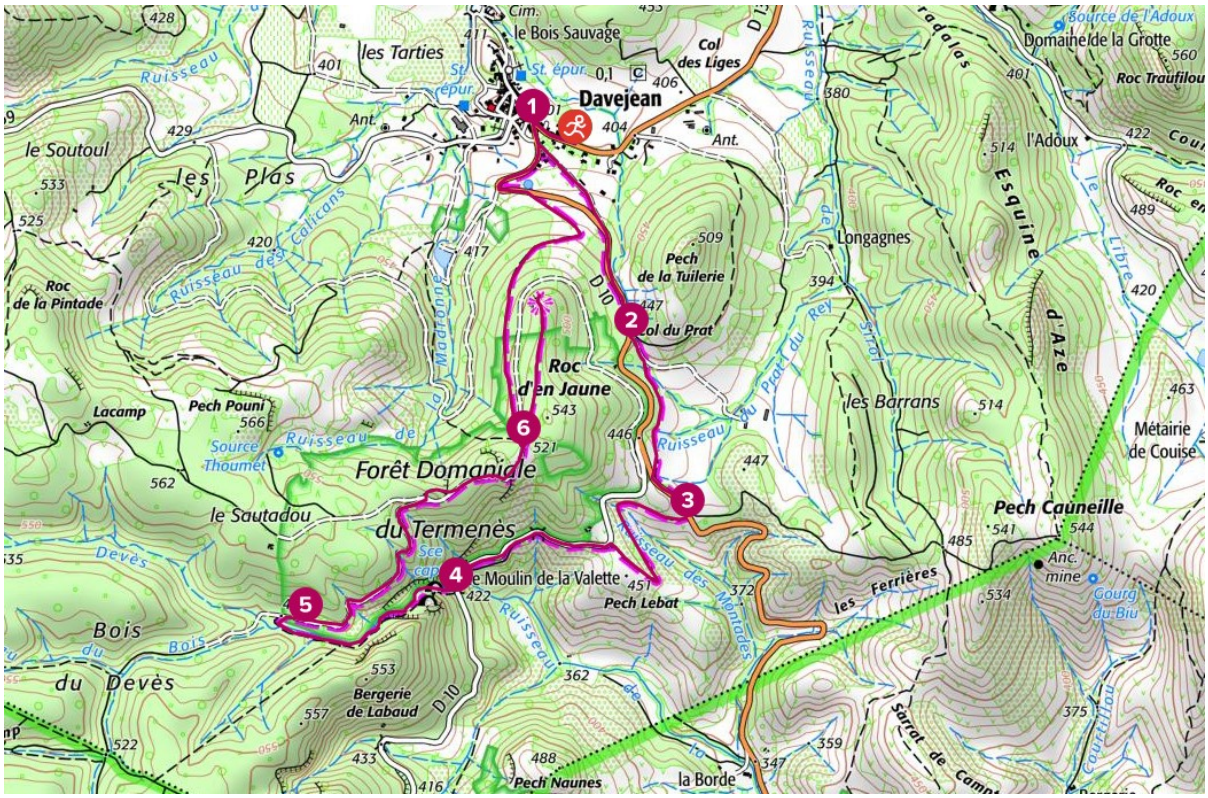
# AUX DETOURS DU CHEMIN




| Infos Pratiques | |
|---|---|
| **Distance** | 7.4 km |
| **Durée *(moyenne)*** | 02h30 |
| **Niveau** | Facile |
| **Dénivelé** | 208 m D+ |
| **Départ** | DAVEJEAN |
| **Balisage** | Jaune PR |
| **Environnement** | Au bord de l'eau |

## Votre itinéraire

**1** De la stèle en pierre, entrée du village route du Terminés, près de l'ancienne bascule à peser les marchandises, prendre la départementale 10 menant au col du Prat. Le pech de la Tuilerie, aux abords de la D10, est un ancien site d'extraction servant à la fabrication de tuiles et autres poteries grossières.

**2** Du col du Prat, le chemin à gauche, puis le sentier à droite rejoignent la route plus haut. On est dans un sous-bois de chênes clairs longeant un parcellaire souvent en friches . Faire 155m sur la D 410.

**3** Prendre à droite l'ancien chemin de Dernacueillette. On atteint un petit col qui domine la vallée de Maisons. rejoindre la D10. Dépasser le moulin (aujourd'hui privé) avec son déversoir et ses deux meules .

**4** Tourner à droite sur une sente. Le site de Lavalette, « bousculade géologique », offre une grande falaise avec ses veines rouges et noires. Protégées par les chênes verts et les buis, d'anciennes cavités servaient autrefois de refuges aux hommes. remonter le long du ruisseau jusqu'à une piste.

**5** Prendre à droite la piste carrossable du Sautadou et celle en direction du Roc d'en Jaune, où les pins sylvestres s'accrochent à la pente.

**6** Un aller-retour d'environ 850 m permet d'atteindre ce point minéral ocré qui, du haut de ses 527 mètres, domine la dépression de Davejean. Enfin, les cèdres avec leurs aiguilles bleues et les bruyères aux épines parfois calcinées bordent le chemin de la descente. on retrouve plus bas la D10 jusqu'au village.

## Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entrainer des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en consultant la carte du risque incendie pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

## En savoir plus

https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/aux-detours-du-chemin/